



22.05.2018 - 09:20 Uhr

Test TCS de sièges d'enfants: premier siège d'enfant avec airbags



22 sièges d'enfants de toutes les catégories de poids ont été examinés dans le cadre de ce dernier test. Seuls trois produits ont été qualifiés de non recommandés ou de recommandés avec réserves. 19 modèles ont obtenu la mention finale "recommandé", voire mieux.

Deux premières dans ce test: Bébé Confort Axisfix Air, premier siège d'enfants à airbags intégrés, et le Besafe iZi Flex Fix, le premier rehausseur de siège répondant à la norme UN ECE rég. 129 ("i-Size"). Tous les produits ont été testés et notés selon les critères suivants: sécurité, maniement, ergonomie, teneur en substances nocives, nettoyage et finition. Les 19 modèles jugés "recommandés" ou mieux dépassent sensiblement les prescriptions légales. Leur développement a tenu compte des tests de protection des consommateurs. Le Jané Gravity a été qualifié d'"insuffisant" en raison de sa forte teneur en substances nocives et le Concord Ultimax i-Size a raté le test de collision.

Tendance vers les sièges à double sens

On trouve dans le commerce de plus en plus de sièges pouvant être monté aussi bien dans le sens de la marche que dans le sens contraire. Quatre modèles inclus dans ce test offrent cette possibilité. Ils peuvent être utilisés pour un enfant dès sa naissance et jusqu'à l'âge de 4 ans environ. Toutefois, des enfants de moins de 9 kg (selon la norme UN ECE R44) ou de moins de 15 mois (norme UN ECE R129) ne doivent en aucun cas être installés dans le sens de la marche. La position dans le sens inverse de la marche réduit le risque de blessure des petits enfants en cas de collision frontale.

Conseils basés sur l'expérience de 50 ans de tests de sièges d'enfants

Le premier test TCS de sièges d'enfants a été publié en avril 1968. Voici des conseils basés sur les expériences réunies durant ces 50 ans de tests:

- comparer les résultats des tests avant l'achat, puis essayer les sièges entrant en ligne de compte avec son enfant dans sa propre voiture.
- les sièges d'enfants doivent être installés de manière aussi serrée et stable que possible, même dans des voitures anciennes dotées de fixations de ceintures longues.
- pour assurer une retenue optimale, veiller à ce que les ceintures soient bien tendues, qu'elles évoluent en ligne aussi droite que possible et ne fassent pas de plis.
- surtout pour les coques à bébés, vérifier si la longueur de la ceinture est suffisante pour attacher solidement le siège. Si la ceinture est trop courte pour une coque usuelle, on pourra éventuellement installer une coque avec une base séparée.
- si la ceinture d'un rehausseur de siège doté d'un appui dorsal ne s'enroule pas automatiquement lorsque l'enfant se penche en avant, il faut essayer un autre siège d'enfant dont la guidage de la ceinture au niveau de l'épaule convient mieux à la géométrie de ceinture de la voiture.
- les sièges d'enfants assortis d'une admission semi-universelle (par ex. tous les sièges avec un pied d'appui) ne peuvent pas être installés dans toutes les voitures. Vérifier au préalable la liste type jointe en annexe.
- enlever la veste de l'enfant pour que la ceinture plaque bien sur le corps. Les ceintures et l'appui dorsal doivent être régulièrement adaptés à la taille de l'enfant en croissance.

Nouvelle directive pour l'admission de sièges d'enfants

Le législateur révisé le règlement d'autorisation des sièges d'enfants. Les deux premières phases de la nouvelle directive ont déjà été approuvées par l'UN-ECE et s'appliquent également en Suisse. Durant une période de transition de plusieurs années, la nouvelle directive et l'actuelle norme ECE R44 coexisteront. Voici les principales innovations:

- les produits doivent réussir un test de collision latérale pour être autorisés. Cette règle répond à une exigence que le TCS formule depuis de nombreuses années et qui fait partie du test TCS depuis plus de dix ans.
- le choix du siège ne dépend plus du poids de l'enfant, mais de la taille de celui-ci. Le fabricant peut décider lui-même pour quelles tailles il veut concevoir son siège, par exemple pour 40 à 100 cm. La répartition des sièges en classes est donc supprimée.
- tous les enfants de moins de 15 mois doivent être transportés dans le sens contraire de la marche du véhicule. Cette règle ne vaut que pour les modèles répondant à la nouvelle directive et non pas pour ceux conformes à l'homologation ECE-R 44.

La norme existante (ECE-R 44) reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Elle s'applique parallèlement à la nouvelle directive, si bien que les modèles actuels de sièges d'enfants peuvent être vendus et utilisés encore pendant plusieurs années.

Informations supplémentaires

Analyse de toxicité

L'analyse des substances toxiques a été effectuée par l'organisation de protection des consommateurs "Stiftung Warentest". Elle portait sur les produits suivants: PAH, phtalates, agents ignifuges, composés phénoliques, composés stanno-organiques, colorants AZO, formaldéhyde et métaux lourds. Toutes les parties du siège entrant en contact avec l'enfant ont été vérifiées. L'examen et l'évaluation se basaient sur le document AfPS GS 2014:01 PAK, les directives 2005/84/CE, 76/769/CEE et EN 71-9 (directive concernant les jouets) et le standard Ökotex 100.

Infoguide "Sièges d'enfants 2018"

La dernière édition de l'infoguide "Sièges d'enfants 2018" offre encore une foule d'autres informations sur la sécurité des enfants en voiture, des conseils pour l'achat d'un siège et le dernier test TCS de sièges d'enfants. L'installation des sièges est facilitée par des vidéos qui peuvent être visionnées moyennant un code pixel figurant dans la brochure ou sur la page d'accueil internet. Cet infoguide est le produit de la collaboration entre le Touring Club Suisse (TCS) et le bpa (Bureau de prévention des accidents). Il peut être commandé via le site internet www.sieges-enfants.tcs.ch ou auprès du bpa à Berne. Il est gratuit.

Prescriptions concernant la sécurité des enfants

Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille jusqu'à 150 cm (la limite atteinte en premier s'applique) doivent être installés dans un siège d'enfant. En achetant un siège d'occasion, veiller à ce qu'il ne soit pas trop vieux. L'année de construction figure sur l'étiquette orange apposée sur le siège. Actuellement seuls les sièges d'enfants dont l'étiquette porte le numéro de contrôle ECE R44.03, R44.04 ou R129 sont autorisés. Plus d'informations à ce sujet sur l'infoguide "Enfants en voiture" édité en onze langues qui peut être commandé à l'adresse internet www.infoguide.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring-club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.pressetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100815829> abgerufen werden.